
	Direction des Ecoles et des Instituts de Formation IFSI CAPELETTE UF 7218	  
	 Projet 2019-2021	

Table des matières

1. <i>Présentation</i>	2
2. <i>Finalité et objectifs</i>	3
3. <i>Planification du projet</i>	3
3.1. <i>Cycle du projet</i>	3
3.2. <i>Candidature pour le projet de 2019-2021</i>	4
3.2.1. <i>Mobilité des étudiants</i>	4
3.2.2. <i>Mobilité des personnels</i>	4
4. <i>Gestion du projet</i>	5
5. <i>Evaluation du projet</i>	6
<i>Annexes</i>	6

1. Présentation

La politique internationale de l'IFSI CAPELETTE s'inscrit dans le projet des instituts et des Ecoles de l'APHM dont une des orientations est de favoriser et soutenir le développement international pour les étudiants et les personnels.

Elle repose sur une volonté affichée :

- D'optimiser la performance de la structure en développant le partenariat afin de mutualiser les différences, les complémentarités, les compétences ; potentialiser les ressources de formation ; ouvrir l'institut sur l'extérieur et confronter les différentes logiques d'apprentissage et de travail ; enrichir la réflexion au travers d'échanges internationaux.
- De développer la démarche d'amélioration de la qualité de formation que les étudiants sont en droit d'attendre.
- De renforcer la compétence des formateurs en s'enrichissant d'autres expériences à l'international.

Une mobilité initiée grâce au partenariat avec l'Université de Montréal

Les IFSI de l'APHM promeuvent déjà la mobilité internationale des étudiants depuis plusieurs années afin d'enrichir leur formation au travers d'autres approches pédagogiques, d'une autre culture professionnelle et l'expérimentation d'autres prises en soins telles que celles proposées au Canada.

Ainsi le projet de coopération avec la Faculté des Sciences Cliniques infirmières de l'université de Montréal existe depuis 2010. Cette mobilité permet aux étudiants d'accroître la qualité de leurs activités de formation, de recherche, d'expérimenter la transférabilité qui est l'un des principes pédagogiques de la formation par compétences.

Chaque année, 6 étudiants (issus des promotions des IFSI Sud, Nord et Capelette) partent suivre l'intégralité de leur semestre 6 de formation (4 mois de mobilité) à Montréal.

L'essor de la mobilité grâce à Erasmus +

L'obtention de la charte Erasmus + en octobre 2018 permet à l'institut de passer à un niveau supérieur dans sa stratégie internationale. Elle donne droits à des financements européens mais soumet également à des engagements. Elle énonce les 3 grands principes du programme et l'engagement à les respecter :

- **Publier** : une information claire et disponible sur le site de l'IFSI
- **Accompagner** : les participants sortants et entrants dans leur mobilité
- **Reconnaître** : Equivalence des ECTS, supplément au diplôme pour les étudiants et reconnaissance des mobilités de personnel

Le programme Erasmus + multiplie les possibilités de mobilité aussi bien pour les personnels que les étudiants.

Il existe en effets 4 types de mobilité dans le programme :

- SMS = mobilité étudiante à des fins d'études
- SMP = mobilité étudiante à des fins de stage
- STA = mobilité du personnel à des fins d'enseignement
- STT = mobilité du personnel à des fins de formation

2. Finalité et objectifs

La finalité du projet Erasmus + mis en œuvre à l'IFSI est d'accompagner les individus vers plus de flexibilité en favorisant leur adaptabilité aux changements, à l'environnement multiculturel et en permettant le développement de compétences.

Les objectifs de ce projet rejoignent donc ceux de l'agence européenne.

Pour les étudiants infirmiers, les objectifs généraux sont :

- Développement de l'adaptation et des compétences professionnelles;
- Amélioration de l'employabilité et des perspectives de carrière;
- Amélioration du sens de l'initiative et du leadership;
- Amélioration de l'autonomisation et de l'estime de soi;
- Amélioration des compétences en langues étrangères;
- Sensibilisation accrue à la dimension interculturelle;
- Participation plus active à la société.

Pour les personnels, les objectifs généraux sont :

- Amélioration des compétences
- Meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes rencontrés dans les domaines de la formation d'un pays à l'autre;
 - Capacité accrue à amener des changements en vue de la modernisation et de l'ouverture sur l'international de leurs établissements d'enseignement;
 - Meilleure compréhension des interconnexions entre la formation et le marché du travail;
 - Amélioration de la qualité de leur travail et de leurs activités à l'intention des étudiants ;
 - Meilleures compréhension et réactivité face à la diversité sociale, linguistique et culturelle;
 - Amélioration du soutien et de la promotion des activités de mobilité destinées aux apprenants;
 - Amélioration des opportunités de développement professionnel et d'épanouissement de carrière;
- Amélioration des compétences en langues étrangères;
- Motivation et satisfaction accrues dans leur travail quotidien

Nous nous sommes également engagés à être site de mobilité entrante aussi bien pour les personnels que pour les étudiants en soins infirmiers.

3. Planification du projet

3.1. Cycle du projet

Il y a 3 grandes phases dans chaque projet Erasmus :

1. **La candidature** = demandes réalisées chaque année en février N-1. Les réponses sont données en juin.
2. **Le point sur le projet** = rapport intermédiaire en janvier de l'année N
3. **La fin du projet** = rapport final dès que l'ensemble du projet a été réalisé.

L'agence fonctionne en année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les projets se déroulent sur les années académiques : du 1^{er} septembre à juillet N+1

Les conventions Erasmus vont du 1^{er} juin soit au 30/09 (N+1) soit au 31/05 (N+2) car on peut faire les demandes pour 16 mois ou 2 ans :

- ✓ **Le contrat de 16 mois** couvre 1 année académique mais on peut prolonger le contrat au moment du rapport intermédiaire.
- ✓ **Le contrat de 2 ans** laisse une marge de sécurité pour optimiser l'enveloppe budgétaire et atteindre 100% du taux de performance.

A l'IFSI, nous avons fait le choix de réaliser un projet sur 2 ans.

3.2. Candidature pour le projet de 2019-2021

L'analyse des besoins et des facteurs logistiques début 2019 et la précocité du calendrier des candidatures ont une forte influence sur les demandes réalisées.

3.2.1. Mobilité des étudiants

Pour les étudiants, nous faisons le choix de prioriser dans un premier temps la **mobilité de stage**.

La mobilité d'études nécessite une analyse des programmes et la mise en équivalence des ECTS. Cela suppose un temps de réflexion et d'échanges. Elle n'est donc pas envisageable en l'état du projet.

La période choisie est le stage du **semestre 5** pour plusieurs raisons :

- Permet de répondre aux impératifs du programme (durée d'au moins 2 mois)
- Permet aux étudiants de construire le projet depuis la 1^{ère} année
- Permet à l'institution de vérifier que l'étudiant remplit les critères d'éligibilité.

Les pays, où les stages sont réalisés, sont déterminés en fonction de la maîtrise de la langue des candidats afin de réduire au maximum la barrière de la langue avec les équipes et les patients. Les pays francophones sont sinon priorités. Les étudiants ont accès à la plateforme de support linguistique en ligne dès que leur projet est validé.

Les terrains de stage sont validés grâce à la prise de contact avec les établissements de formation en sciences cliniques infirmières dont ils sont partenaires.

Le rapport participant obligatoirement rédigé par le participant permet de faire l'évaluation de la qualité du stage.

3.2.2. Mobilité des personnels

La stratégie de développement de la mobilité nécessite l'ouverture de partenariats.

Le programme Erasmus + est aussi l'occasion pour les formateurs de rencontrer leurs pairs, d'échanger sur leur pratique, de comparer les programmes et de se confronter au processus universitaire tel qu'il est déjà mis en place dans certains pays depuis plusieurs années.

Nous avons donc choisi de développer une **mobilité de formation** calquée sur les mobilités des étudiants envisagées.

4. Gestion du projet

L'accompagnement, le suivi, l'évaluation et la gestion des documents nécessaires à la mise en œuvre du projet est réalisée par le référent mobilité sous-couvert de la direction de l'Institut et de la direction de pôle.

Cela suppose :

- L'accompagnement des personnes dans leurs démarches
- Les relations avec les partenaires
- La gestion des documents administratifs et contractuels
- La gestion des différentes plateformes avec notamment la vérification et la saisie des données
- Le contrôle de l'information sur le site de l'Institut (mise à jour des documents)
- La formalisation des différents rapports

La mise en œuvre des mobilités nécessite plusieurs types de contrats :

- **La convention de subvention** est la contractualisation entre l'Agence européenne Erasmus et l'APHM. C'est un document émis au moment de l'annonce des subventions allouées soit en juin. C'est un accord qui couvre l'ensemble des mobilités. Il est constitué de plusieurs parties :
 - ✓ **Les conditions particulières** sont à retourner **signées en 3 exemplaires** par la direction générale (papier, il faut les originaux) = partie contractuelle.
 - ✓ Annexe I = conditions générales
 - ✓ Annexe II = Budget = montant par mobilité
 - ✓ Annexe III = règles du programme
 - ✓ Annexe IV = Taux applicables pour les mobilités = montants d'allocation
 - ✓ Annexe V = Kits de mobilités
- **Le contrat de mobilité** formalise la contractualisation entre l'APHM et la personne qui part en mobilité. Ce document est individuel. Il reprend notamment :
 - ✓ Le type de mobilité
 - ✓ Le montant du financement
 - ✓ Les dates
 - ✓ Les obligations de chacun
 - ✓ Le RIB des étudiants
 - ✓ Les assurances
- **Le contrat pédagogique** formalise contractualisation entre l'IFSI, l'établissement d'accueil et la personne qui part en mobilité = convention de stage. Ce document est en annexe de chaque contrat de mobilité.

Le versement des subventions se fait en 2 temps :

- 80% des fonds sont versés 30 jours après la signature de la convention de subvention par l'Agence Erasmus+
- 20% au moment du rapport final

5. Evaluation du projet

L'évaluation du projet est réalisée après chaque mobilité et au moment du rapport final. Elle est à la fois interne et externe.

Elle comprend une évaluation quantitative sur le taux d'utilisation des subventions et le nombre de mobilités réalisées ainsi qu'une évaluation qualitative sur les apports pour la personne partie en mobilité et pour l'institution. Les critères de cette évaluation sont définis dans les contrats pédagogiques.

L'agence nationale Erasmus organise un monitoring = contrôle des établissements pour chaque projet :

- ✓ Contrôle de la charte par l'agence. Vérification du respect des engagements ;
- ✓ Contrôle par questionnaire qui cible divers aspects (exemple : critères de sélection des participants)
- ✓ En fonction des réponses au questionnaire, l'agence peut soumettre des recommandations à mettre en œuvre.

La prochaine session de contrôle aura lieu en novembre 2019.

Annexes

- Tableau des mobilités
- Objectif des mobilités de personnel
- Programme des mobilités de personnel